

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 04 JUILLET 2024

Délibération n°2024-07-02

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 juillet, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lupé, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	29
■ Nombre de votants	:	33
■ Date de la convocation	:	le 26 juin 2024

Objet : Économie - Labellisation de la zone : projet à biodiversité positive

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i>), Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Agnès VORON</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN, (<i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

M. le vice-président en charge du Développement Économique, informe que Rives Nature a co-construit un cahier des charges à destination des maîtres d'ouvrages (collectivités et aménageurs) pour un label « projet à biodiversité positive ».

Il peut être résumé ainsi :

- Axe Biodiversité pur pour éviter un label trop large,
- Qui va plus loin que la réglementation actuelle (environnement et urbanisme),
- Gratuit et complémentaire à d'autres labels déjà existants,
- Mise en valeur/prise en compte de la diversité des espaces, espèces emblématiques des Rives du Rhône,
- Illustré d'exemples/retours d'expériences des Rives du Rhône,
- Label local permettant de faire le tri dans l'océan d'outils de prise en compte de la biodiversité.

Ce cahier des charges a été expérimenté sur deux projets :

- Saint-Maurice-l'Exil (38) : OAP Rotagnon,
- Saint-Martin-d'Août (26) : Rénovation énergétique de la mairie.

L'objectif est de :

1. Rendre l'outil le plus opérationnel possible,
2. Affiner la méthodologie d'accompagnement de Rives Nature pour l'utilisation de l'outil,
3. Valider une méthodologie de labellisation fonctionnelle.

La méthodologie est la suivante :

- Le porteur de projet remplit un questionnaire,
- Le fichier rempli est envoyé à rives-nature@scot-rivesdurhone.com,
- Rives Nature propose une série d'entretiens avec le porteur de projet pour l'accompagner dans la réponse à chaque question et la prise en compte de chaque élément dans le projet d'aménagement,
- Rives Nature et le porteur de projet co-construisent des fiches-actions « Biodiversité Positive » spécifiques au projet.
- Le projet « amélioré » est ensuite présenté au Réseau de Veille Écologique (instance informelle d'acteurs de l'environnement animée par Rives Nature) ou au Bureau de Rives Nature pour avis dans l'objectif de valider les fiches-actions,
- Une fois les fiches-actions validées par le Réseau de Veille, le label « Projet à Biodiversité Positive » est délivré.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la démarche de labellisation de la zone : projet à biodiversité positive sur la ZAE de l'Aucize,
- De missionner Rives Nature pour cette évaluation,
- D'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve la démarche de labellisation de la zone : projet à biodiversité positive sur la ZAE de l'Aucize,
- Missionne Rives Nature pour cette évaluation,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official stamp.

Secrétaire de séance



Valérie PEYSSELON

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official stamp.